

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 8 février 2021 à 21h23 par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Jean Roy, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

21-02-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;
5. Comptes rendus des élus;

Correspondances

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

6. Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2021;
7. Autorisation de paiement des dépenses du mois de janvier 2021;
8. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 janvier 2021;
9. Fin de la période de probation du responsable des loisirs et à l'évènementiel;
10. Embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet;
11. Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la Municipalité;
12. Autorisation d'expédition des avis d'arrérages de taxes;
13. Vente pour taxes impayées : mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière;
14. Affectation d'un solde disponible provenant du règlement d'emprunt fermé numéro 175-15;
15. Modification du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec;
16. Mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur : mandat au notaire pour l'identification de servitudes;
17. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect;

Aménagement, urbanisme et environnement

18. Adoption du règlement numéro 263-20 amendant le règlement 69-07;
19. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 265-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
20. Adoption du premier projet de règlement projet de règlement numéro 265-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
21. Projet de règlement numéro 265-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 : fixation de la période de consultation écrite;
22. Dossier Ferme ELISER – Roger Bolduc (lot 5 450 034 du cadastre du Québec) : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
23. Occupation du domaine public : demande d'autorisation d'une enseigne sur la rue Notre-Dame Sud (lot 5 450 181 du cadastre du Québec);
24. Caractérisation du village de Sacré-Cœur-de-Marie dans le cadre des travaux de refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme : octroi d'un mandat à CAPCHA;
25. Projets environnementaux 2021 : approbation et autorisation des versements des subventions;
26. Projet de reboisement social : autorisation de dépenses;

Développement socio-économique

27. Projet d'aménagement d'une place publique et de réaménagement des rues Sheink et Principale Ouest dans le secteur Saint-Méthode: autorisation d'appel d'offres public;

28. Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet II - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : dépôt des recommandations du comité local et appui aux divers projets;

Travaux publics et voirie

29. Travaux de réfection de ponceaux sur le rang Turgeon et sur le chemin J.E. Fortin : recommandation de paiement numéro 2 et réception provisoire des travaux;
30. Réseau d'égout secteur Sacré-Cœur-de-Marie - projet de déphosphatation : demande de paiement numéro 3;
31. Travaux de mise à niveau du 13e Rang : recommandation de paiement numéro 3 et réception définitive des travaux;
32. Étude de faisabilité et relativement à l'intégration de méthodes liées à la gestion durable des eaux pluviales à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Méthode dans le cadre du programme Climat municipalités - Phase 2 : autorisation d'appel d'offres sur invitation;
33. Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2019;

Sécurité publique

Loisirs, culture et vie communautaire

34. Réaménagement des patinoires extérieures : modification du signataire des documents de subvention;
35. Conversion des lumières au DEL pour le complexe sportif : octroi d'un mandat;
36. Accompagnement pour la réalisation d'une planification stratégique des loisirs : octroi d'un mandat;

Affaires diverses

37. Réalisation des projets identifiés au plan de travail : autorisation d'appel d'offres à l'externe;
38. Accréditation Municipalité Amie des Enfants : autorisation d'un dépôt de candidature;
39. Travaux de réfection sur les immeubles municipaux : autorisation de dépenses;
40. Articles promotionnels : autorisation de dépense;
41. Projet de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel : autorisation de dépenses;
42. Médiation dans le cadre du dossier C2277_20 : nomination d'un représentant municipal;
43. Période de questions;
44. Informations générales;
45. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux points ajoutés en affaires diverses,
Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-25

TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 février 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen

permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu que la Municipalité d'Adstock est située en zone rouge et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

ATTENDU que les citoyens ont été invités à nous transmettre leurs questions par écrit avant la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

Correspondances

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

21-02-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2021

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de janvier 2021 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-27

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2021

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 706 080.08 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 JANVIER 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 janvier 2021 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications complémentaires et fait un résumé des données inscrites aux états financiers.

21-02-28 **FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU RESPONSABLE DES LOISIRS ET À L'ÉVÈNEMENTIEL**

ATTENDU la fin de la période de probation de monsieur Xavier Nadeau Tardif, responsable des loisirs et à l'évènementiel;

ATTENDU que le conseil se considère satisfait du travail de monsieur Nadeau Tardif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu de mettre fin à la période de probation de monsieur Nadeau Tardif tel que convenu dans la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-29 **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la vacance du poste et le processus d'embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet;

ATTENDU que la candidature de monsieur Éric Desgagné a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Il est résolu d'embaucher monsieur Éric Desgagné à titre de préposé aux services généraux régulier à temps complet selon les dispositions de la convention collective, conditionnelle à un test médical concluant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-30 **DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer, au conseil, la liste des personnes endettées envers la Municipalité ainsi que le solde y figurant (144 464.58 \$).

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'approuver, telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 8 février 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-31 **AUTORISATION D'EXPÉDITION DES AVIS D'ARRÉRAGES DE TAXES**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2019 ne sont pas acquittées. À même cette communication, la directrice générale et secrétaire-trésorière informera les susdits propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 15 mars 2021 et, qu'après cette date, leur dossier pourrait être déposé à la MRC des Appalaches et que leur immeuble pourra être vendu pour non-paiement de taxes municipales, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-32 **VENTE POUR TAXES IMPAYÉES : MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet, au conseil municipal, la liste des propriétaires dont leur immeuble pourrait être vendu pour non-paiement de taxes municipales.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer, à la MRC des Appalaches et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2019 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales.

De plus, il est également autorisé que la directrice générale et secrétaire-trésorière agisse, la journée de la vente, comme enchérisseuse afin de protéger la créance de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-33 **AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE PROVENANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ NUMÉRO 175-15**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire se prévaloir des dispositions de l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux qui prévoit que les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés peuvent être affectés aux paiements des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts;

ATTENDU que la Municipalité détient un solde disponible aux états financiers provenant du règlement d'emprunt numéro 175-15;

ATTENDU que le conseil désire affecter une partie de la somme à son budget d'opération pour le paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'affecter annuellement le solde disponible du règlement d'emprunt numéro 175-15 aux remboursements de l'emprunt, en capital et en intérêts jusqu'à épuisement du montant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-34 **MODIFICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est l'assureur de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à la mise à jour de son dossier d'assurances;

ATTENDU que le bâtiment situé au 611, route 269 à Adstock n'est plus utilisé suite aux travaux de raccordement du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur au réseau d'aqueduc de Saint-Méthode;

ATTENDU qu'il y a lieu de retirer ce bâtiment de l'assurance de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion
Et résolu de retirer le bâtiment situé au 611, route 269 à Adstock du contrat d'assurance avec la MMQ et d'autoriser la directrice générale à procéder au renouvellement d'assurance au 1^{er} mars 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-35

MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC JOLICOEUR : MANDAT AU NOTAIRE POUR L'IDENTIFICATION DE SERVITUDES

ATTENDU que les travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur ont nécessité l'obtention de servitude d'entretien;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la production de documents auprès d'un notaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de confier à Me Christine Talbot, notaire le mandat de produire les servitudes et d'acquitter les frais de publication des actes;
- d'autoriser le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-36

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux

sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

ATTENDU qu'il est aussi important que l'ensemble des élus, peu importe leur horizon, adhèrent aux principes de cette déclaration et respectent entre eux l'opinion des autres élus, peu importe leur municipalité de provenance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;
- que le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

21-02-37

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT 69-07

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU qu'il y a lieu de clarifier certaines définitions et d'en ajouter afin de faciliter la compréhension et l'application du règlement;

ATTENDU que le conseil souhaite clarifier les normes relatives au coefficient d'emprise au sol dans les grilles des usages des zones de villégiature afin d'éviter toute ambiguïté quant à l'application et l'interprétation du règlement;

ATTENDU que le conseil souhaite retirer le terme « salle de bain » dans la norme spécifique numéro 5 relative au garage isolé et d'établir des conditions supplémentaires concernant une « salle d'eau » afin d'éviter que les gens s'installent des baignoires ou des douches;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 septembre 2020;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020;

ATTENDU que, conformément à l'arrêté 2020-008 datée du 22 mars 2020, la Municipalité a tenue une période de consultation écrite du 2 au 17 novembre 2020;

ATTENDU que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

ATTENDU qu'aucune disposition soumise à une approbation référendaire n'a fait l'objet d'une demande par les personnes concernées;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 263-20 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère), l'adoption du projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin de revoir les distances séparatrices pour les établissements à forte charge d'odeur, de contingerer le nombre d'établissements à forte charge d'odeur, d'agrandir le secteur de zone récréotouristique de réserve RR 6 à même le secteur de zone de récréotouristique résidentielle RRé 1, d'agrandir et reconfigurer le secteur de zone récréotouristique résidentielle RRé 2 à même le secteur de zone de récréotouristique de réserve RR 5 et d'agrandir le secteur de zone de villégiature de réserve VR 14 à même les secteurs de zone de villégiature riveraine VA 9, de villégiature riveraine VA 10, de villégiature de réserve VR 13, de villégiature non riveraine VB 4 et publique PA 4.

21-02-38

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que le conseil municipal a sondé la population en 2019 concernant les établissements à forte charge d'odeur;

ATTENDU que le conseil souhaite limiter le nombre d'établissements à forte charge d'odeur sur le territoire ainsi que leur emplacement;

ATTENDU que le conseil souhaite modifier le plan de zonage des secteurs du lac du Huit et du Pôle récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Nicole Champagne lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 février 2021;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 265-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-39

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 : FIXATION DE LA PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 datée du 22 mars 2020, la Municipalité doit tenir une période de consultation écrite sur le projet de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de fixer la période de consultation écrite du projet de règlement numéro 265-21 du 1^{er} au 15 mars 2021. Durant cette période de consultation écrite, toute personne intéressée peut transmettre des commentaires ou observations par écrit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-40

DOSSIER FERME ELISER – ROGER BOLDOC (LOT 5 450 034 DU CADASTRE DU QUÉBEC) : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle demandeur, Ferme Eliser souhaite aliéner, en faveur de monsieur Roger Bolduc, une superficie de 0.77 hectare du lot numéro 5 450 034 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la demande de Ferme Eliser d'aliéner, en faveur de monsieur Roger Bolduc, une superficie de 0.77 hectare du lot numéro 5 450 034 du cadastre du Québec ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-41

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ENSEIGNE SUR LA RUE NOTRE-DAME SUD (LOT 5 450 181 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU le règlement sur l'occupation du domaine public numéro 95-08 précise que l'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil municipal;

ATTENDU la demande d'autorisation de Groupe BSM inc. pour une occupation permanente d'une enseigne sur le lot 5 450 181 du cadastre du Québec faisant partie de la rue Notre-Dame Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser à Groupe BSM inc. l'occupation permanente d'une enseigne sur le lot 5 450 181 du cadastre du Québec faisant partie de la rue Notre-Dame Sud.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-42

CARACTÉRISATION DU VILLAGE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REFONTE DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME : OCTROI D'UN MANDAT À CAPCHA

ATTENDU la Municipalité est en processus de refonte de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU que le village de Sacré-Cœur-de-Marie comprend plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU que la Municipalité souhaite harmoniser les nouvelles constructions avec l'architecture traditionnelle;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une offre de services pour la réalisation de la caractérisation du village par la Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer un mandat à la Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA) de 750 \$, taxes en sus pour la réalisation d'une étude de caractérisation du village de Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-43

PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 2021 : APPROBATION ET AUTORISATION DES VERSEMENTS DES SUBVENTIONS

Certaines associations et organismes de la Municipalité ont déposé leur demande de projets environnementaux pour l'année 2021. Ces dernières ont été étudiées auprès du Comité consultatif en environnement (CCE) et font l'objet de la recommandation suivante.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'entériner ces recommandations et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à décaisser, conditionnellement à la réception des documents demandés et suivant la signature du protocole régissant les projets, une somme de 39 600 \$ répartie comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| • Association des propriétaires du lac Bolduc | 1 500 \$ |
| • Association des propriétaires du lac à la Truite | 9 500 \$ |
| • Associations des riverains du Grand lac Saint-François | 850 \$ |
| • Association des riverains du lac Jolicoeur | 27 000 \$ |
| • Association des pêcheurs du Grand lac Saint-François | 750 \$ |

Il est également résolu d'autoriser une dépense de 60 109.50 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux d'éradication du myriophylle à épi au lac du Huit et de financer la

dépense à même le poste budgétaire « Subvention environnement » et, au besoin, la réserve intitulée « environnement ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-44

PROJET DE REBOISEMENT SOCIAL : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité a déposé un projet dans le cadre du Programme de reboisement social de l'organisme Arbre-Évolution;

ATTENDU que plusieurs endroits ont été identifiés dans les différents secteurs;

ATTENDU que la Municipalité a été retenue par l'organisme;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif sur l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 4 129.25 \$, taxes en sus, pour la réalisation du projet de reboisement social;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Subvention environnement ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

21-02-45

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES SHEINK ET PRINCIPALE OUEST DANS LE SECTEUR SAINT-MÉTHODE: AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES PUBLICS

ATTENDU que la Municipalité a obtenu des aides financières dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour les projets de place publique de Saint-Méthode et de réaménagement des rues Sheink et Principale Ouest;

ATTENDU les consultations qui ont eu lieu à ce sujet;

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser ses travaux à l'été 2021;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux de la place publique de Saint-Méthode et de réaménagement des rues Sheink et Principale Ouest.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-46

PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET II - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC : DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ LOCAL ET APPUI AUX DIVERS PROJETS

ATTENDU que les projets locaux suivants nous apparaissent comme étant des projets à caractère structurant tel que défini dans le Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet II - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

- Aménagement d'une cuisine à Sacré-Cœur-de-Marie;
- Construction d'une plateforme d'observation et de camping;

- Achat de module de jeux 0-5 ans pour le parc Desjardins;
- Achat d'équipements de ski de fond;
- Sécurisation du versant Est du mont Adstock;
- Création de sentiers de raquettes – Secteur Saint-Méthode;

ATTENDU que ces projets s'inscrivent dans la vision et les priorités de développement de la MRC des Appalaches et des mesures identifiées du Plan stratégique et de la Politique des familles et des aînés de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU les recommandations présentées au conseil municipal sous forme de résolution provenant du Comité local d'analyse composé de citoyens d'Adstock;

ATTENDU que la part municipale dans certains projets sera financée à même le poste budgétaire « Politique familiale »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer, sous recommandations du Comité local de développement d'Adstock, l'ensemble des projets dans leur demande d'aide financière au Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet II - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;
- de s'engager à contribuer financièrement aux projets de création de sentiers de raquettes – Secteur Saint-Méthode et d'achat de module de jeux 0-5 ans pour le parc Desjardins.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

21-02-47

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG TURGEON ET SUR LE CHEMIN J.-E.-FORTIN : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

ATTENDU que l'entreprise L4 Construction inc. a réalisé les travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Turgeon et sur le chemin J.-E.-Fortin;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 1^{er} février 2021 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation provisoire desdits travaux conditionnellement à la réception de certains documents administratifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement no 2 au montant de 6 875.55 \$, taxes en sus à l'entreprise L4 Construction inc. pour les travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Turgeon et sur le chemin J.-E.-Fortin;
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics conditionnellement à la réception des documents suivants :
 - déclaration attestant le paiement des sommes dû à la main d'œuvre, aux sous-traitants et aux fournisseurs;
 - attestation de la CNESST et la CCQ confirmant le paiement des contributions exigées;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-48 **RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE - PROJET DE DÉPHOSPHATATION : DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 3**

ATTENDU les travaux du projet de déphosphatation sur le réseau d'égout du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du Service de l'ingénierie datée du 28 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 3 au montant de 41 955.78 \$, taxes en sus présenté par l'entrepreneur Cité Construction TM inc. relativement aux travaux du projet de déphosphatation sur le réseau d'égout du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-49 **TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU 13^E RANG : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

ATTENDU l'acceptation provisoire des travaux de réfection du 13^e Rang en vertu de la résolution 20-02-039;

ATTENDU la recommandation de paiement et de libération de la retenue datée du 28 janvier 2021 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- de libérer la retenue et d'autoriser le paiement no 3 au montant de 11 458.85 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de réfection du 13^e Rang;
- de procéder à l'acceptation définitive des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-50 **ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET RELATIVEMENT À L'INTÉGRATION DE MÉTHODES LIÉES À LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-MÉTHODE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS - PHASE 2 : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

ATTENDU que la Municipalité a reçu une aide financière du programme Climat municipalités - Phase 2 pour la réalisation d'une étude de faisabilité et relativement à l'intégration de méthodes liées à la gestion durable des eaux pluviales à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Méthode;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité et relativement à l'intégration de méthodes liées à la gestion durable des eaux pluviales à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Méthode au moyen d'une invitation transmise auprès de firmes de son choix.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-51

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019

Conformément aux directives de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, lancée en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer, au conseil municipal, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable. Tous les membres du conseil confirment avoir préalablement reçu et pris connaissance de ce rapport.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable des réseaux d'aqueduc municipaux pour l'année 2019. En ce qui concerne la véracité des données incluses au rapport, celles-ci ont déjà fait l'objet d'une attestation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

Loisirs, culture et vie communautaire

21-02-52

RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES : MODIFICATION DU SIGNATAIRE DES DOCUMENTS DE SUBVENTION

ATTENDU le départ de l'employé du signataire de la convention d'aide financière intervenue dans le cadre du projet de réaménagement des patinoires extérieures;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le signataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser Mme Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document relatif à la réclamation finale dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour le réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-53

CONVERSION DES LUMIÈRES AU DEL POUR LE COMPLEXE SPORTIF : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU les gains économiques à réaliser sur la conversion des lumières à la technologie DEL du Complexe sportif Joseph et Mariette Faucher;

ATTENDU que le projet est admissible à une subvention d'Hydro-Québec pour un montant de 15 581.60\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'octroyer à DH Éclairage la conversion au DEL de l'ensemble des lumières du Complexe sportif Joseph et Mariette Faucher au montant de 34 199.42 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-54

ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES LOISIRS : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU la volonté du Service des loisirs de se doter d'une planification stratégique afin de cibler les actions répondant aux besoins des citoyens;

ATTENDU l'offre de services de l'Unité Régionale de Loisirs et de Sports de Chaudière-Appalaches (URLS-CA) datée du 14 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer à l'Unité Régionale de Loisirs et de Sports de Chaudière-Appalaches (URLS-CA) un mandat d'accompagnement au Service des loisirs dans l'élaboration d'une planification stratégique au montant de 1 125 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

21-02-55

RÉALISATION DES PROJETS IDENTIFIÉS AU PLAN DE TRAVAIL : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES À L'EXTERNE

ATTENDU que le conseil a priorisé des travaux dans son plan de travail en matière de travaux de voirie à réaliser en 2021;

ATTENDU que certains de ces projets sont demandés par les citoyens et les associations depuis quelques années;

ATTENDU que des projets sont en partie subventionnés et que le Service de l'ingénierie et des travaux publics fournissent des services à d'autres municipalités dans le cadre d'entente de coopération municipale;

ATTENDU le taux d'occupation actuel de l'équipe d'ingénierie qui ne permet pas la réalisation de tous les projets prévus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de donner l'autorisation au directeur du service d'ingénierie et des travaux publics d'aller en appel d'offres externes pour permettre la réalisation des priorités identifiées par le conseil municipal en matière de voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-56

ACCRÉDITATION MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS : AUTORISATION D'UN DÉPÔT DE CANDIDATURE

ATTENDU que la Municipalité dispose d'une Politique des familles et des aînés depuis 2017;

ATTENDU que le programme d'accréditation Municipalité amie des enfants vise à reconnaître les acquis et les intentions des municipalités quant à l'importance accordée à l'enfant dans l'élaboration de son offre de service par le biais de sa politique familiale municipale;

ATTENDU que la Municipalité désire encourager l'émergence de projets favorisant les politiques familiales en plaçant les droits de l'enfant au cœur de la démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE);
- de nommer de monsieur Xavier Nadeau Tardif, responsable des loisirs, et à l'évènementiel, et la conseillère Nicole Champagne, comme étant les porteurs du dossier Municipalité amie des enfants (MAE);
- d'autoriser monsieur Xavier Nadeau Tardif, responsable des loisirs et à l'évènementiel, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents reliés au dépôt du dossier de candidature de la Municipalité à Espace MUNI;
- de confirmer formellement l'engagement de la Municipalité d'Adstock à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;
- de s'engager à :
 - Assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la section Engagements du dossier de candidature MAE;
 - Diffuser après 18 mois (mi-parcours), l'état d'avancement des engagements inscrit dans le dossier de candidature MAE;
 - Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre);
 - Organiser un événement médiatique (un lancement, une conférence, une activité de communication, etc.) pour souligner la remise officielle de son accréditation MAE;
 - Faire la promotion de son accréditation MAE en :
 - Installant des affiches, des panneaux de rue et/ou un drapeau, à l'effigie de MAE, dans les édifices et les infrastructures municipales;
 - Utilisant le logo MAE dans ses outils de communication, sur ses réseaux sociaux, etc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-57

TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES IMMEUBLES MUNICIPAUX : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU la nécessité de réaliser des travaux de réfection sur certaines propriétés municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 5 800 \$, taxes en sus, pour la réfection de la toiture de la résidence du 261, chemin Sacré-Cœur Ouest;
- d'autoriser une dépense de 950 \$, taxes en sus, pour la réfection de la toiture de la halte routière de l'intersection chemin Sacré-Cœur Ouest et la route 269.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-58

ARTICLES PROMOTIONNELS : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la volonté de diversifier l'offre municipale d'articles promotionnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 295 \$, taxes en sus, pour l'achat de gourdes comme d'articles promotionnels.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-59

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE ET DE SAINT-DANIEL : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de matériaux requis pour des bancs et une tablette à l'intérieur du bâtiment de service de la patinoire extérieure de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU qu'il y a lieu de réinstaller les haut-parleurs sur les poteaux d'éclairage de la patinoire extérieure de Saint-Daniel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 3 771 \$, taxes en sus, pour l'achat de matériaux requis pour des bancs et une tablette à l'intérieur du bâtiment de service de la patinoire extérieure de Sacré-Cœur-de-Marie;
- d'autoriser une dépense de 1 250 \$, taxes en sus, l'installation d'haut-parleurs sur les poteaux d'éclairage de la patinoire extérieure de Saint-Daniel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-60

MÉDIATION DANS LE CADRE DU DOSSIER C2277 20 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

ATTENDU que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse souhaite que la Municipalité d'Adstock nomine un représentant municipal dans un processus de médiation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de nommer madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante municipale afin de négocier et de conclure une entente au nom de la Municipalité dans le dossier C2277_20 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La Municipalité a permis aux citoyens de transmettre leurs questions par courriel, mais aucune question n'a été reçue. Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

INFORMATIONS

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

21-02-61

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 22h02.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin